

# accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 04/2009

## MATERIEL DE GUERRE : LIBERTE DE VOTE

L'Assemblée des délégués du PEV Suisse n'a pas fait pencher la balance dans le cadre de l'évaluation de l'initiative «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre». Une application correcte et conséquente de la loi en vigueur a par contre fait l'unanimité.

NIKLAUS HARI, CHARGÉ DE  
COMMUNICATION

Le 29 novembre prochain, le peuple devra se prononcer sur l'initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» qui vise à interdire l'exportation et le transit de matériel de guerre, de biens militaires spéciaux et de biens immatériels relatifs. Le courtage et le commerce des biens précités à des destinataires vivant à l'étranger est également interdite. Ne tombent pas



Heiner Studer, président du PEV, soutient l'initiative, Walter Donzè (conseiller national PEV) recommande le Non.



sous le coup de l'interdiction, les appareils servant au déminage humanitaire ainsi que les armes de sport et de chasse. Les périodes de formation de l'armée à l'étranger restent possibles.

En 2008, la Suisse a exporté du matériel de guerre pour une somme de CHF 722 millions, ce qui correspond à 0.35% de la totalité des exportations de biens suisses. Si l'on re-

nonce à ce type d'exportation, les conséquences économiques demeurent modérées. Mais, dans la mesure où l'industrie d'armement est géographiquement concentrée, il est du devoir de la confédération de soutenir les régions et les employés touchés par l'interdiction de l'exportation sur une période de 10 ans.

Suite page 2

### CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 29 novembre :

**Financement spécial en faveur du trafic aérien** **NON**

**Initiative populaire « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre »** **LIBERTE DE VOTE**

**Initiative populaire « Contre la construction de minarets »** **NON**

### EDITO

#### Justice électorale

Imaginez le scénario suivant : 10 partis participent aux élections cantonales. Une fois les votes comptés, une situation exceptionnelle se dessine : 9 partis obtiennent chacun une part électorale de 9.9% et un parti 10.9%. Comme ce canton connaît un quorum de 10%, le parti qui a obtenu 10.9% des suffrages rafle toute la mise ! Il obtient tous les sièges au sein du parlement cantonal et, pendant quatre ans, peut faire ce que bon lui semble. Adieu démocratie tant aimée ! Il s'agit, bien évidemment, d'un scénario hypothétique, mais néanmoins d'un scénario qui pourrait se réaliser dans certains cantons suisses. Le canton de Neuchâtel, par exemple, connaît un quorum de 10%. Pour cette raison, le PEV milite depuis longtemps en faveur d'un système électoral plus juste. La solution existe – le modèle de la double proportionnelle. Ce modèle permet d'attribuer un nombre de mandats correspondant exactement à la part électorale obtenue. Ainsi, chaque électeur peut être sûr que sa voix compte et qu'il sera représenté dans le futur parlement cantonal. Trois cantons appliquent déjà, et avec succès, le mode électoral de la double proportionnelle (AG, SH et ZH). La satisfaction des autorités et du corps électoral en est la preuve. Profitons de cette porte entrouverte et changeons le mode électoral dans les cantons de Suisse romande.

Suite page 2

J.A.B.

3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

## MATERIEL DE GUERRE

Suite de page 1

Les initiants soulignent que des Etats à potentiels conflictuels considérables ont bénéficié des exportations d'armes suisses. Le soutien obligatoire de la Confédération durant une décennie doit permettre à l'industrie d'armements de se reconverter au domaine civil et assurer ainsi le maintien des places de travail. La Suisse contribuerait de fait à la paix dans le monde et son engagement humanitaire n'en deviendrait que plus crédible. Les opposants répondent à cela que l'exportation de matériel de guerre est actuellement déjà réglée de manière très stricte dans la loi sur le matériel de guerre ainsi que dans la loi sur le contrôle

des biens. Avec moins de 1%, la participation de la Suisse au marché international d'armement est négligeable. Une reconversion totale à des produits civils serait impossible et menacerait environ 10'000 places de travail. Finalement, avec la perte de sa propre industrie d'armement, qui ne pourrait survivre uniquement de contrats internes, l'autonomie militaire de la Suisse vis-à-vis de l'étranger en serait fortement affaiblie. Avec 32 voix pour et 32 voix contre, l'assemblée des délégués du PEV Suisse du 22 août à Genève n'a pas abouti à de majorité sur cette initiative. Par conséquent, le PEV a décidé, par 56 voix contre 4 de laisser la liberté de vote. Un point est néanmoins incontesté, soit que la loi en

vigueur doit être appliquée correctement et de manière conséquente. Le conseiller national Walter Donzé a porté ce message des délégués du PEV devant le parlement lors de la session d'automne en déposant une motion.

### Exportations plus restrictives

Walter Donzé (conseiller national PEV, BE) demande au Conseil fédéral une application plus restrictive de la loi qui régit l'exportation du matériel de guerre. La Suisse ne devrait fournir du matériel de guerre qu'aux démocraties stables.

Suite de page 1

Pour plus de justice électorale. Et pour donner plus de chances au PEV !

Joel Blunier, secrétaire général

## CORRIGENDUM

### « Protection contre le tabagisme passif »

Le PEV soutient, avec une quarantaine d'autres organisations, l'initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif », lancée le 25 mai 2009. L'initiative demande que tous les espaces intérieurs servant de lieu de travail ou accessibles au public soient non-fumeurs. Elle réclame donc une réglementation claire et simple à appliquer, qui a fait ses preuves à l'étranger et dans certains cantons suisses. Lors de l'envoi du bulletin 03/2009 nous avons malheureusement oublié de joindre les feuilles pour la récolte de signatures. Ce serait fait avec cette édition. Nous vous remercions de soutenir l'initiative avec votre signature. Des feuilles supplémentaires peuvent être commandées via notre site ([www.evppev.ch](http://www.evppev.ch)).

## INITIATIVE ANTIMINARETS

# NON A LA CONFRONTATION, OUI A L'INTEGRATION !

**Le PEV conteste que l'initiative antiminarets soit le bon moyen d'obliger les citoyens musulmans à respecter nos valeurs fondamentales. Une intégration réussie et leur adhésion à notre Etat de droit seraient autrement plus importantes.**

(nh). Environ cinq pour cent de la population suisse est musulmane. Il est primordial de réussir leur intégration: ils doivent connaître la Suisse, nos coutumes et nos valeurs. Ils doivent respecter notre ordre juridique et connaître leurs droits et obligations. Par ailleurs, ils doivent maîtriser au moins une langue nationale afin de pouvoir gérer leur vie de tous les jours et d'être indépendants.

Le PEV demande à ce que les extrémistes puissent être extradés. Qui prêche la haine n'a pas le droit de séjourner en Suisse. Les musulmans pratiquants pourtant doivent pouvoir exercer leur religion. Le PEV veut les empêcher de se replier dans une société parallèle. Par ailleurs, nous devons éviter de radicaliser les musulmans passifs. Leur déclarer la guerre, c'est les mettre le dos au mur.

Le PEV ne voudrait idéalement pas de minarets et il ne salue pas non plus la propagation de l'islam en Suisse. Mais interdire la construc-

tion des minarets signifie, de facto, mettre la liberté de religion entre parenthèses pour les musulmans. Un iceberg ne cesse pas d'exister si sa pointe émerge, le minaret, disparaît. Mariages forcés, interdiction de changer de religion ou application de la charia – continuent d'exister et sont bien plus problématiques que la construction de minarets.

### Combattre les sociétés parallèles

Les lois adéquates existent, mais elles doivent être appliquées de manière conséquente. Ensuite, toutes les organisations musulmanes suisses doivent signaler leur adhésion à la constitution suisse par le biais de leur signature à une déclaration de principes. En faisant cela, elles reconnaissent la liberté de religion et garantissent aux musulmans le droit de conversion sans crainte de mesures de rétorsion. Enfin, la question de la formation partielle des imams en Suisse afin de connaître notre

pays, ses valeurs et coutumes mérite d'être débattue.

Dire Non à l'initiative antiminarets ne signifie nullement que les minarets pousseront comme des champignons. Les demandes de construction seront toujours traitées par les autorités compétentes dans le cadre du droit en vigueur. Une intégration réussie et l'adhésion des musulmans à notre Etat de droit sont par conséquent bien plus importantes. Cela ne peut pas se faire sans rencontre personnelle entre les Suisses et les migrant(e)s. Cela est très demandeur et demande du travail ainsi que du don de soi. Mais l'intégration télécommandée, au travers de l'interdiction des minarets, n'existe pas. Le PEV ne veut pas d'islamisation de la Suisse, mais une Suisse dans laquelle les valeurs chrétiennes sont à nouveau vécues de manière palpable et cohérente. La foi chrétienne vécue de manière convaincante l'emporte sur chaque minaret!

## DE BERNE

### Ecarts salariaux nuisibles

Ruedi Aeschbacher (conseiller national PEV, ZH) demande au Conseil fédéral comment il pense résoudre le problème des écarts salariaux toujours plus importants. Les tentatives timides du gouvernement de limiter les écarts ne seront pas adéquates et dans le droit des sociétés anonymes non plus au bon endroit. Ruedi Aeschbacher souhaite que la problématique soit réglée de manière globale dans le droit du travail, dans la partie générale du droit des obligations, voire avec un nouvel article constitutionnel.

## UN NOUVEAU MODE ELECTORAL ?

**Le PEV désire changer le mode électoral dans le canton de Neuchâtel.**

(dr). 10%, c'est le seuil fixé par la loi à tout nouveau parti qui désire obtenir des sièges dans un parlement communal ou au Grand Conseil. Rien que cela ! Inutile d'expliquer ce à quoi un parti comme le nôtre peut prétendre avec 1% des voix, résultat général obtenu par le PEV sur trois des six districts du canton de Neuchâtel.

Pour passer néanmoins le cap, les petits partis peuvent essayer de conclure des alliances (apparentements), en espérant récolter 10% des voix ensemble. C'est également ce que nous avons essayé en contactant les partis de gauche, mais sans succès. Il s'est avéré que les autres formations ne désiraient pas nous aider dans notre progression. C'est d'autant plus regrettable que ces mêmes partis se battent soit-disant pour plus de démocratie !

Le système actuel favorise les grandes formations. Et si nous voulons pouvoir un jour prendre racine, nous ne pourrions y arriver qu'en déposant une initiative populaire demandant l'introduction d'une double proportionnalité (Puckelsheim). Ainsi, avec plus de 1% des voix récoltées sur l'ensemble du territoire cantonal, nous aurions droit à 1 député au moins, puisqu'il y en a 115 au Grand Conseil. D'autres formations politiques étant confrontées aux mêmes obstacles, une alliance devrait pouvoir être envisagée, si Dieu le veut...



Didier Rochat.

## PRATIQUES ANTI-DEMOCRATIQUES DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Pendant ses dix ans d'existence, le PEV Fribourg a déjà mené plusieurs combats contre la discrimination systématique des petits partis. La première action a été une plainte adressée au Tribunal fédéral (TF), plainte qui a été couronnée de succès. En 1998, le TF émettait un arrêt qui édictait que le droit au soutien financier par l'Etat lors des campagnes électorales s'appliquait également aux petits partis. Cela a constitué une victoire importante pour le PEV. Depuis lors, tous les partis reçoivent une aide financière cantonale en fonction de leur score électoral.

En 2001, le PEV a combattu la nouvelle loi régissant les droits politiques qui interdisait les apparentements de listes, tout d'abord en lançant un référendum, ensuite avec une nouvelle plainte adressée au

Tribunal fédéral. Aucune de ces deux actions n'a obtenu de succès. La plainte s'attaquait également à la distribution des mandats restants. La loi prévoit une distribution des mandats selon le quotient le plus petit, la distribution des mandats restants devant se faire selon le quotient le plus grand. «Ce procédé favorise systématiquement les plus grands partis», justifiait le PEV Fribourg auprès du TF. «Le PEV défend le point de vue que le nouveau modèle de répartition des mandats, combiné à l'interdiction des apparentements de listes, viole le principe de l'élection à la proportionnelle, pourtant garanti par la constitution du canton de Fribourg. Comme les conséquences de cette nouvelle loi seront différentes d'un cercle électoral à l'autre, elle viole en

plus le principe d'égalité», constatait Michael Ruefenacht.

Le PEV FR continue son combat. Son cheval de bataille est actuellement son maintien dans le registre cantonal des partis. En effet, un parti doit maintenant obtenir trois mandats au Grand Conseil afin d'être reconnu par le canton. Jusqu'à maintenant la Chancellerie d'Etat a été généreuse et a fait parvenir les questionnaires pour les consultations cantonales au PEV, malgré qu'il n'ait qu'un seul mandat au parlement cantonal. Espérons que cette politique généreuse sera poursuivie. Dans le canton de Fribourg, comme partout ailleurs, les grands sont favorisés, car ce sont eux qui font la loi. Cette pratique anti-démocratique doit cesser – le plus vite sera le mieux !

## PEV JURA BERNOIS

### DES CANDIDATS « SUPER MOTIVES » POUR 2010

**Début octobre s'est tenue dans le Jura bernois la première rencontre des candidates et candidats évangéliques aux élections cantonales de 2010. Le PEVJB souhaite obtenir un premier mandat au Grand Conseil et renforcer sa présence au Conseil du Jura bernois.**

PATRICK GSTEIGER  
PRÉSIDENT DU PEV JURA BERNOIS

Je suis candidat(e) sur une des listes du PEV Jura bernois (PEVJB) pour les élections cantonales de 2010. Qu'est-ce que le PEV attend de moi ? Et moi, puis-je encore influencer les thèmes de campagne ? Serai-je à la hauteur des tâches qui m'attendent ? De telles questions trouaient dans la tête des candidats au Grand Conseil et au Conseil du Jura bernois quand ils se sont mis en route pour la séance d'information qui s'est tenue à Tavannes le 6 octobre dernier.

Patrick Gsteiger, président du PEVJB

et candidat au Conseil-exécutif bernois, a animé la soirée et a salué les candidates et candidats présent(e)(e)s au nom du comité régional. Il a présenté brièvement le parti, son programme et ses objectifs.

Ensuite, il a fourni quelques informations concernant les élections de 2010, notamment les objectifs ambitieux que le PEV du canton de Berne s'est fixé concernant le Grand Conseil (+2 sièges, dont un premier mandat dans le Jura bernois). Tom Gerber, membre du Conseil du Jura bernois, a ensuite présenté la situation quant à l'élection de cet organe régional et les perspectives du

PEVJB d'y renforcer sa présence. Les différentes stratégies d'apparentement, leurs avantages et inconvénients, ont ensuite été détaillées.

Qu'est-ce que cela peut impliquer d'être candidat sur une liste du PEV ? Cette question est loin d'être anodine et la séance d'information a aussi été très utile pour présenter et discuter les différents niveaux d'engagement possibles.

Ce sont ainsi une quinzaine de candidats qui ont appris à mieux se connaître, qui ont partagé leur motivation, leur inquiétude ou leur ambition et leurs projets.

Finalement, ce sont les aspects plus pratiques d'une campagne électorale qui ont été présentés (matériel de propagande, échéances, finances, débats, dépôt des listes, etc...).

Les listes électorales du PEVJB, ses thèmes de campagne et sa stratégie seront présentés aux médias régionaux le 18 novembre prochain. Ce même jour se tiendra l'assemblée générale annuelle de la section du Jura bernois. La campagne électorale peut démarrer...



# ET SI NOS ELECTIONS ETAIENT PLUS JUSTES ?

Le PEV Vaud milite en faveur d'un changement du système électoral.

FRANÇOIS BACHMANN,  
CO-PRÉSIDENT PEV VD

Le système électoral utilisé dans la plupart des cantons suisses et au niveau fédéral est biaisé : les pourcentages de suffrages ne concordent pas toujours avec le nombre de sièges remportés puisque les arrondis par district et les apparentements faussent la volonté des électeurs. On peut citer pour exemple les élections fédérales 2007 où le PEV a progressé au niveau des suffrages mais perdu un siège, alors que deux partis ayant récolté moins de suffrages ont obtenu plus de sièges que nous. Au Grand Conseil vaudois, la gauche et l'Alliance du Centre (dont le PEV

fait partie) ont fait une proposition visant à introduire la « double proportionnelle », un système plus juste. De quoi s'agit-il ?

Ce système, aussi connu sous le nom de « Pukelsheim » d'après son concepteur, est déjà utilisé avec succès dans plusieurs cantons. Les arrondis par district sont remplacés par une règle simple qui tient compte de l'ensemble du territoire et garantit que chaque suffrage pour un parti profite à ce dernier, peu importe dans quel district. Ainsi, les sièges sont attribués avec un maximum d'équité par rapport au

nombre de suffrages, sans pénaliser les petits partis. Les apparentements sont caducs, le nombre de sièges par district reste garanti, et le calcul est si transparent que tout citoyen peut vérifier les résultats avec un tableur. Autant de raisons pour le PEV de promouvoir l'introduction de la double proportionnelle au niveau cantonal et fédéral. Plus de justice et de transparence par rapport aux électeurs, ça pourrait en motiver plus à aller voter ! Et le PEV pourrait enfin remporter les 5 sièges au National auxquels il a droit, selon les suffrages exprimés en 2007...

## AGENDA

10 novembre 2009

Séances publiques du PEV NE

21 novembre 2009

AD du PEV Suisse à Riehen

5 décembre 2009

Journée portes ouvertes du nouveau secrétariat générale à Berne

23 février 2010

Conférence des sections cantonales à Olten

## IMPRESSUM

accents: bulletin d'information  
du Parti Evangélique Suisse (PEV)  
6<sup>ème</sup> année, numéro 4, novembre 2009  
Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Editeur: Parti Evangélique Suisse (PEV)  
CP 294, 3000 Berne 7  
Tél. 031 351 71 71, Fax 031 351 71 02  
info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:  
Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV  
161, ch. l.-de-Montolieu, 1010 Lausanne  
021 653 39 75, silvia.hyka@evppev.ch



## Une équipe qui avance !

(sh). La photo le prouve – nous nous sommes donnés à fonds pour la course sponsorisée. Mais c'est juste un volet de ce splendide après-midi que nous avons passé à Yverdon, le 13 septembre passé. Vente de gâteaux et boissons, tournoi de pétanque, jeux pour enfants et fondation de la deuxième section régionale du PEV Vaud, celle du Nord-Vaudois – c'était un après-midi riche en événements. Tout cela avec la présence de Heiner Studer, président du PEV Suisse, et de nos membres et sympathisants.

Nous avons passé un moment très agréable dans les locaux de la Croix-Bleue, à qui nous avons versé une partie de la somme récoltée pour soutenir ses projets. Cette fête nous a montré combien le PEV Vaud est devenu une équipe qui avance, construit et réalise ses projets. Nous nous réjouissons déjà de vivre l'événement l'année prochaine, qui aura lieu à Lausanne.

A cette occasion nous souhaitons également remercier tous nos sponsors pour leur soutien ! Sans vous, nos projets pour les élections 2011 et 2012 risqueraient de rester lettre morte.

# LE QUORUM À GENÈVE : UN CAS D'ÉCOLE

FLORAN BAIER,  
CO-PRÉSIDENT PEV GENEVE

Le dimanche 9 octobre 2005 fut une journée noire pour la « gauche de la gauche » genevoise. Les voix de leurs sympathisants se répartirent presque à parts égales entre l'Alliance de gauche (6,9%) et « SolidaritéS » (6,67%).

Le quorum pour le Grand Conseil genevois étant fixé à 7% des suffrages, toute l'extrême gauche disparut, d'un seul coup d'un seul, du Parlement cantonal ! Et avec elle, près de 14% des suffrages genevois, sous les applaudissements de la droite.

Prochainement, la question du quorum cantonal ne manquera pas d'être abordée par la Constituante, en charge d'élaborer une nouvelle Constitution cantonale. Faut-il le maintenir à 7% ou l'abaisser à 5%, voire 3% ?

Car à Genève, ce ne sont pas seulement les petits partis qui sont entravés par le quorum. Quatre ans après la débacle de la gauche dure, certains partis « institutionnels » tremblent, eux aussi, pour leur représentation parlementaire !

Le PEV Genève milite bien sûr en faveur d'un abaissement du quorum. Dans notre document « Une nouvelle Constitution pour Genève, valeurs et position », (téléchargeable sur notre site [www.pev-ge.ch](http://www.pev-ge.ch) > documents), nous avons souligné que le quorum trop élevé portait un coup à la crédibilité de l'État. En effet, « la pluralité de partis augmente la représentativité populaire et donc la crédibilité du Parlement ». Il n'est pas normal que des pans entiers de la population soient privés de représentants cantonaux !

Espérons que cette aspiration à des résultats plus représentatifs de la volonté populaire attendra les rédacteurs de la nouvelle Constitution genevoise.